

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1248**25 novembre 2003****SOMMAIRE**

Aerospace Services S.A., Luxembourg	59893	e-Arbed Distribution S.A., Esch-sur-Alzette	59889
Aerospace Services S.A., Luxembourg	59893	e-Traction Worldwide S.C.A., Luxembourg	59879
Alimenta Invest Holding S.A., Luxembourg	59877	F.R Sunrise Holding S.A., Luxembourg	59889
Alimenta Invest Holding S.A., Luxembourg	59877	Fedi Européenne d'Investissement Holding S.A., Luxembourg	59894
Anchorage S.A., Luxembourg	59886	Felicity International S.A., Luxembourg	59862
Andell Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	59892	Finamore S.A., Strassen	59870
AP Pelham Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	59903	Finauto, S.à r.l., Luxembourg	59904
Archi Var S.A., Luxembourg	59885	Generation XXI S.A., Luxembourg	59876
Arlene S.A., Luxembourg	59888	Globavia S.A., Luxembourg	59892
Arlene S.A., Luxembourg	59899	Globavia S.A., Luxembourg	59892
Bartolux S.A., Luxembourg	59904	HDC S.A., Luxembourg	59903
Bureau Etude Climatisation Technique Chauffage S.A., Luxembourg	59877	High Towers Holding S.A., Luxembourg	59903
Cami Holding S.A., Luxembourg	59897	I.B.P., International Brands Promotion S.A., Luxembourg	59897
CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A., Luxembourg	59895	IMI Global Sicav, Luxembourg	59878
CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A., Luxembourg	59897	Indufin S.A., Luxembourg	59899
CDRohlinge24 A.G., Luxembourg	59866	Inmar International S.A., Luxembourg	59888
Cetrel Ré S.A., Luxembourg	59890	Intertransports Lux, S.à r.l., Bettembourg	59860
Citrix Systems Capital and Finance, S.à r.l., Luxembourg	59889	Intertransports Lux, S.à r.l., Bettembourg	59860
Citrix Systems Capital and Finance, S.à r.l., Luxembourg	59889	Invesco Voyager, Sicav, Luxembourg	59897
Coiffure Catia, S.à r.l., Sanem	59867	Investomec S.A., Luxembourg	59898
Commerce Marketing S.A., Luxembourg	59900	K2 Belle Mare S.A., Luxembourg	59891
Coparrinal S.A., Luxembourg	59899	K2 Belle Mare S.A., Luxembourg	59891
E.C.I., Empik Centrum Investments S.A., Luxembourg	59862	K2 Belle Mare S.A., Luxembourg	59891
E.C.I., Empik Centrum Investments S.A., Luxembourg	59865	Kelena Holding S.A., Luxembourg	59892
EB Consulting S.A., Luxembourg	59898	Koplast A.G., Luxembourg	59904
Essetre Holding S.A., Luxembourg	59890	Leplatex-Verein Holding S.A., Luxembourg	59893
European Moving Brokerage S.A., Luxembourg	59876	Ligue H M C Fondation et A.s.b.l., Capellen	59867
Excell Life International S.A., Luxembourg	59859	Lou Colibri S.A., Luxembourg	59890
Excell Life International S.A., Luxembourg	59860	Lou Colibri S.A., Luxembourg	59890
Extramarc Société Nouvelle S.A., Luxembourg	59901	Louis Kiefer S.A., Bascharage	59903
		Luna Rossa S.A., Luxembourg	59887
		Luxcommunication S.A., Luxembourg	59858
		Luxscan Finances, S.à r.l., Ehlerange	59901
		Media Trust S.A., Luxembourg	59894
		Media Trust S.A., Luxembourg	59894
		Merfin S.A., Luxembourg	59900
		Merl Invest S.A., Luxembourg	59884

Mirinvest S.A., Luxembourg	59901	R.V.A. Capital Risque S.A.H., Luxembourg	59895
Monalisa, S.à r.l., Luxembourg	59900	Radianz Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	59894
Monalisa, S.à r.l., Luxembourg	59900	Riviera Immo-Invest S.A., Luxembourg	59884
Mori Holding S.A., Luxembourg	59893	Rutland Trade Marks Holding S.A., Luxembourg .	59861
N.K.S. Fortune S.A.H., Luxembourg	59901	Service Plus Management S.A., Luxembourg.....	59869
Operto Investissement Holding S.A., Luxembourg	59858	Silotec S.A.....	59886
Orest Investissements S.A., Luxembourg	59904	Solleder Holding S.A., Luxembourg	59887
Pétrusse Participations S.A., Luxembourg.....	59903	Stonebridge S.A., Luxembourg	59888
Pettinaroli Finance S.A.H., Luxembourg	59897	Sunkid S.A., Luxembourg.....	59898
Pierres S.A., Luxembourg	59895	Sunu Assurances Holding S.A., Luxembourg	59858
Pierres S.A., Luxembourg	59895	TCL Holdings S.A., Luxembourg.....	59868
Pizza Arcobaleno, S.à r.l.....	59886	TCL Holdings S.A., Luxembourg.....	59869
Prodema S.A., Soleuvre.....	59891	Toro Capital S.A., Luxembourg.....	59899
Prodema S.A., Soleuvre.....	59891	Tracol S.A., Sandweiler	59901
ProLogis UK LI, S.à r.l., Luxembourg	59878	Tracol S.A., Sandweiler	59902
ProLogis UK LIV, S.à r.l., Luxembourg.....	59884	United Tiles S.A., Luxembourg	59898
ProLogis UK LIX, S.à r.l., Luxembourg	59884	Valtour S.A., Luxembourg	59878
ProLogis UK LX, S.à r.l., Luxembourg	59885	Valtour S.A., Luxembourg	59878
ProLogis UK LXVI, S.à r.l., Luxembourg	59885	Valtour S.A., Luxembourg	59879
ProLogis UK LXXV, S.à r.l., Luxembourg	59878	Valtour S.A., Luxembourg	59879
ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Luxembourg	59887	Valtour S.A., Luxembourg	59879
ProLogis UK XXXII, S.à r.l., Luxembourg	59885	Western Waterways S.A., Luxembourg.....	59899
ProLogis UK XXXIII, S.à r.l., Luxembourg	59886	Winfield S.A., Luxembourg	59877

OPERTO INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.138.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

OPERTO INVESTISSEMENT HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(073591.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

LUXCOMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.793.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(073606.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

SUNU ASSURANCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 80.847.

Un nouveau bilan rectificatif de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(073611.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.132.

L'an deux mille trois, le six novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1010 Luxembourg, 39, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 du 12 mai 2000, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 24 mai 2002, modifiée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1197 du 9 août 2002, modifiée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 185 du 20 février 2003, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 mars 2003, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 mai 2003, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 septembre 2003, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 74.132.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Atlan, administrateur-délégué, demeurant à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

Le président nomme comme secrétaire Madame Danielle Origer, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillermo Ros, économiste, demeurant à Barcelone (Espagne),

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social à concurrence de 2.500.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 40.850.000,- EUR à 38.350.000,- EUR moyennant l'annulation de deux cent cinquante mille actions (250.000) de Classe B détenues par CAJA HIPOTECARIA CATALANA MUTUAL, M.P.S., numérotées de 3.835.001 à 4.085.000 et remboursement à l'actionnaire.

2.- Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente huit millions trois cent cinquante mille Euros (38.350.000,- EUR) représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions de Classe A avec droit de vote et trois cent trente-cinq mille (335.000) actions de Classe B sans droit de vote, toutes d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR), numérotées de un (1) à trois millions cinq cent mille (3.500.000) et de trois millions cinq cent mille une (3.500.001) à trois millions huit cent trente-cinq mille (3.835.000).»

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de 2.500.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 40.850.000,- EUR à 38.350.000,- EUR moyennant l'annulation de deux cent cinquante mille actions (250.000) de Classe B détenues par CAJA HIPOTECARIA CATALANA MUTUAL, M.P.S., numérotées de 3.835.001 à 4.085.000 et remboursement aux actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé, après expiration d'un mois après la publication du présent acte au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, à rembourser aux actionnaires les actions qu'ils détiennent, le montant total de deux millions cinq cent mille Euros (2.500.000,- EUR) par annulation des actions numéros 3.835.001 à 4.085.000.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-huit millions trois cent cinquante mille Euros (38.350.000,- EUR) représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions de Classe A avec droit de vote et trois cent trente-cinq mille (335.000) actions de Classe B sans droit de vote, toutes d'une valeur nominale de dix Euros

(10,- EUR), numérotées de un (1) à trois millions cinq cent mille (3.500.000) et de trois millions cinq cent mille une (3.500.001) à trois millions huit cent trente-cinq mille (3.835.000).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Altran, D. Origer, G. Ros, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, vol. 141S, fol. 20, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 novembre 2003.

P. Decker.

(074502.3/206/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 novembre 2003.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(074504.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

INTERTRANSPORTS LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.718.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(073820.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

INTERTRANSPORTS LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.718.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 3 octobre 2003

- 1) Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 sont approuvés;
- 2) L'affectation du résultat est votée;
- 3) Décharge est donnée à la gérante, Madame Vincente Cirasaro, pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

INTERTRANSPORTS LUX, Société à responsabilité limitée

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(073822.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

RUTLAND TRADE MARKS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.327.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RUTLAND TRADE MARKS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre du commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B numéro 67.327, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 88 du 12 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 2 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1012 en date du 15 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laëtitia Frisch, comptable, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2311 Luxembourg, 133 avenue Pasteur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (€ 750,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Henoumont, L. Frisch, S. Ortwerth, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 30 octobre 2003, vol. 404, fol. 12, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 novembre 2003.

M. Lecuit.

(071474.3/243/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

FELICITY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.033.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2003 que:

- La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg a été nommée à la fonction de commissaire en remplacement de DELOITTE S.A. (anciennement DELOITTE & TOUCHE S.A.) démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

- Monsieur Olivier Dorier, Directeur de société, demeurant 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg et Madame Angèle Grotz, Directrice de société, demeurant 8, rue du Commerce à L-8315 Olm ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Georges Deitz et de Madame Sonja Linz, administrateurs démissionnaires.

Les deux nouveaux administrateurs reprendront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072852.3/727/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

E.C.I., EMPIK CENTRUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.034.

In the year two thousand three, on the third of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders EMPIK CENTRUM INVESTMENTS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, registered at the register of commerce of Luxembourg section B, number 58.034, incorporated under the denomination of HANDLOWY INVESTMENTS CENTRUM S.A. by a deed of the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg, on the 25th January 1997, published in the Mémorial C number 207 of the 26th April 1997.

The Articles of Incorporation were amended for the last time by a deed of the prenamed notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, on the 12th of September 2000, published in the Mémorial C number 128 of the 20th February 2001.

The meeting is presided by Mr Christophe Davezac, jurist, professionally residing in Luxembourg,

who appointed as secretary: Ms Audrey Ritter, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe Vanderhoven, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the financial year end from 31 December to 31 August of each year, the current financial year that began on 1st January 2003 will end on 31 August 2004.

2. Subsequent amendment of article 9 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 9.** The Company's financial year shall begin on the first of September of each year and end on the thirty-first of August of the following year.»

3. Change of the date of the annual general meeting to fix it henceforth on the 28th of the month of February at 11 a.m.

4. Subsequent amendment of article 10, first paragraph, of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 10. First paragraph.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices each year on the 28th in the month of February at 11a.m.»

5. Change of the currency of the subscribed capital and the authorised capital from USD to EUR with effect as from January 1st, 2002, on basis of an exchange rate of USD 1=EUR 1.11.

6. Subsequent amendment of article 3, paragraphs 1 and 2, of the Articles of Incorporation to give it the following wording: «The issued share capital is set at EUR 42,213,300 (forty-two millions two hundred and thirteen thousand three hundred euros) divided into 38,030 (thirty-eight thousand thirty) shares with a par value of EUR 1,110 (one thousand one hundred and ten euros) each. The additional authorised capital is set at EUR 11,108,880 (eleven millions one hundred and eight thousand eight hundred and eighty euros) divided into 10,008 (ten thousand and eight) shares with a par value of EUR 1,110 (one thousand one hundred and ten euros) each. An amount of EUR 2,666,220 (two million six hundred and sixty-six thousand two hundred and twenty euros) divided into 2,402 (two thousand four hundred and two shares) with a par value of EUR 1,110 (one thousand one hundred and ten euros) each, of this additional authorised share capital shall be reserved for the implementation of a stock option plan in favour of certain executives involved in

the management of the Company and/or its subsidiaries, the terms and conditions of such stock option plan being freely determined by the Board of Directors.»

7. Miscellaneous

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the convening notices were sent to all of the shareholders within the required time and in accordance with the legal rules.

IV.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

First resolution

The general meeting decides to change the financial year end from 31 December to 31 August of each year, and decides that the current financial year that began on 1st January 2003 will end on 31 August 2004.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the general meeting decides to amend article 9 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 9.** The Company's financial year shall begin on the first of September of each year and end on the thirty-first of August of the following year.»

Third resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting to fix it henceforth on the 28th of the month of February at 11 a.m.

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolution, the general meeting decides to amend article 10, first paragraph, of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 10. First paragraph.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices each year on the 28th in the month of February at 11 a.m.»

Fifth resolution

The general meeting decides to change the currency of the subscribed capital and the authorised capital from USD to EUR with effect as from January 1st, 2002, on basis of an exchange rate of USD 1=EUR 1.11.

Sixth resolution

As a consequence of the previous resolution, the general meeting decides to amend article 3, paragraphs 1 and 2, of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«The issued share capital is set at EUR 42,213,300 (forty-two millions two hundred and thirteen thousand three hundred euros) divided into 38,030 (thirty-eight thousand thirty) shares with a par value of EUR 1,110 (one thousand one hundred and ten euros) each.

The additional authorised capital is set at EUR 11,108,880 (eleven millions one hundred and eight thousand eight hundred and eighty euros) divided into 10,008 (ten thousand and eight) shares with a par value of EUR 1,110 (one thousand one hundred and ten euros) each. An amount of EUR 2,666,220 (two million six hundred and sixty-six thousand two hundred and twenty euros) divided into 2,402 (two thousand four hundred and two shares) with a par value of EUR 1,110 (one thousand one hundred and ten euros) each, of this additional authorised share capital shall be reserved for the implementation of a stock option plan in favour of certain executives involved in the management of the Company and/or its subsidiaries, the terms and conditions of such stock option plan being freely determined by the Board of Directors.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMPIK CENTRUM INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.034, constituée sous la dénomination de HANDLOWY INVESTMENTS CENTRUM S.A., suivant acte reçu

par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 207 du 26 avril 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 12 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 128 du 20 février 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Christophe Davezac, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mlle Audrey Ritter, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Philippe Vanderhoven, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la date de l'année sociale pour la clôturer non pas le 31 décembre de chaque année, mais le 31 août de chaque année, l'exercice social en cours sera réputé avoir commencé le 1^{er} janvier 2003 et se terminera le 31 août 2004.

2. Modification subséquente de l'article 9 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de chaque année.»

3. Modification de la date de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires pour la fixer au 28 du mois de février à 11.00 heures.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10. Premier paragraphe.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque année, le 28 du mois de février à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations.»

5. Modification de la devise du capital social souscrit et du capital autorisé de la société de dollars américains en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, basé sur un taux de conversion de 1 dollar US=1,11 Euro.

6. Modification subséquente des 1^{er} et 2^{èmes} alinéas de l'article 3 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 42.213.300,- EUR (quarante-deux millions deux cent treize mille trois cents euro) représenté par 38.030 (trente-huit mille trente) actions d'une valeur nominale de 1,110 EUR (un euro cent dix cents) chacune.

Le capital autorisé supplémentaire est fixé à 11.108.880 EUR (onze millions cent huit mille huit cent quatre-vingts euro) représenté par 10.008 (dix mille et huit) actions d'une valeur nominale de 1,110 EUR (un euro cent dix cents) chacune. Un montant de 2.666.220 EUR (deux millions six cent soixante-six mille deux cent vingt euro), représenté par 2.402 (deux mille quatre cent deux) actions d'une valeur nominale de 1,110 EUR (un euro cent dix cents) chacune du capital autorisé supplémentaire est réservé à la mise en oeuvre d'un «stock option plan» en faveur de certains dirigeants de la Société et/ou des filiales de la Société, dont les termes et conditions sont déterminés librement par le Conseil d'Administration.»

7. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que les convocations d'usage ont été régulièrement adressées à tous les actionnaires.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'année sociale pour la clôturer non pas le 31 décembre de chaque année, mais le 31 août de chaque année, l'exercice social en cours sera réputé avoir commencé le 1^{er} janvier 2003 et se terminera le 31 août 2004.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de tenue de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires pour la fixer au 28 du mois de février à 11.00 heures.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10. Premier paragraphe.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque année, le 28 du mois de février à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la devise du capital social souscrit et du capital autorisé de la société de dollars américains en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, basé sur un taux de conversion de 1 dollar US=1,11 Euro.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les 1^{er} et 2^{èmes} alinéas de l'article 3 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 42.213.300,- EUR (quarante-deux millions deux cent treize mille trois cents euro) représenté par 38.030 (trente-huit mille trente) actions d'une valeur nominale de 1,110 EUR (un euro cent dix cents) chacune.

Le capital autorisé supplémentaire est fixé à 11.108.880 EUR (onze millions cent huit mille huit cent quatre-vingts euro) représenté par 10.008 (dix mille et huit) actions d'une valeur nominale de 1,110 EUR (un euro cent dix cents) chacune. Un montant de 2.666.220 EUR (deux millions six cent soixante-six mille deux cent vingt euro), représenté par 2.402 (deux mille quatre cent deux) actions d'une valeur nominale de 1,110 EUR (un euro cent dix cents) chacune du capital autorisé supplémentaire est réservé à la mise en oeuvre d'un «stock option plan» en faveur de certains dirigeants de la Société et/ou des filiales de la Société, dont les termes et conditions sont déterminés librement par le Conseil d'Administration.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davezac, Ritter, Vanderhoven, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 54, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2003.

P. Bettingen.

(071145.3/202/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

E.C.I., EMPIK CENTRUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.034.

RECTIFICATIF

L'an deux mille trois, le huit août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

- la société de droit néerlandais EASTBRIDGE N.V. ayant son siège social à NL-3068 Rotterdam, Marten Meesweg 25,
- la société de droit polonais DOMY TOWAROWE INWESTYCJE SP. Z.O.O., ayant son siège social à Warsaw, ul Kawaleri 5, et

- la société de droit polonais DOMY TOWAROWE PARTYCYPACJA S.A. avec siège social à Warsaw at Bohaterow Wrzesnia 9,

en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la société anonyme EMPIK CENTRUM INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.034, constituée sous la dénomination de HANDLOWY INVESTMENTS CENTRUM S.A., suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 207 du 26 avril 1997,

ici représentés par Monsieur Philippe Vanderhoven, demeurant professionnellement à Luxembourg.

En vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte, avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

En date du 3 juillet 2003, le prédit notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, a reçu sous le numéro 12.614 de son répertoire, une assemblée générale extraordinaire de la société EMPIK CENTRUM INVESTMENTS S.A. en cours de publication au Mémorial C.

Aux termes de cette assemblée, les actionnaires ont procédé à la modification de la devise du capital social souscrit et du capital autorisé de la société de dollars américains en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, basé sur un taux de conversion de 1 dollar US=1,11 Euro.

Or le taux de change retenu lors de cette assemblée est erroné de sorte que les actionnaires décident d'adopter le taux de conversion de 1 dollars US=1,13636 Euro et en conséquence modifient les 1^{er} et 2^{èmes} alinéas de l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. premier et deuxième alinéas.**Version française:**

«Le capital social est fixé à 43.215.770,80 EUR (quarante-trois millions deux cent quinze mille sept cent soixante-dix euros et quatre-vingt cents) représenté par 38.030 (trente-huit mille trente) actions d'une valeur nominale de 1.136,36 EUR (mille cent trente-six euros et trente-six cents) chacune.

Le capital autorisé supplémentaire est fixé à 11.372.690,88 EUR (onze millions trois cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-huit cents) représenté par 10.008 (dix mille et huit) actions d'une valeur nominale de 1.136,36 EUR (mille cent trente-six euros et trente-six cents) chacune. Un montant de 2.729.536,72 EUR (deux millions sept cent vingt-neuf mille cinq cent trente-six euros et soixante-deux cents), représenté par 2.402 (deux mille quatre cent deux) actions d'une valeur nominale de 1.136,36 EUR (mille cent trente-six euros et trente-six cents) chacune du capital autorisé supplémentaire est réservé à la mise en oeuvre d'un «stock option plan» en faveur de certains dirigeants de la Société et/ou des filiales de la Société, dont les termes et conditions sont déterminés librement par le Conseil d'Administration.»

Version anglaise:

The issued share capital is set at EUR 43,215,770.80 (forty-three millions two hundred fifteen thousand seven hundred seventy euros and eighty cents) divided into 38,030 (thirty-eight thousand thirty) shares with a par value of EUR 1,136.36 (one thousand one hundred thirty-six euros and thirty-six cents) each.

The additional authorised capital is set at EUR 11,372,690.88 (eleven millions three hundred seventy-two thousand six hundred ninety euros and eighty-eight cents) divided into 10,008 (ten thousand and eight) shares with a par value of EUR 1,136.36 (one thousand one hundred thirty-six euros and thirty-six cents) each. An amount of EUR 2,729,536.72 (two millions seven hundred twenty-nine thousand five hundred thirty-six euros and seventy-two cents) divided into 2,402 (two thousand four hundred and two) shares with a par value of EUR 1,136.36 (one thousand one hundred thirty-six euros and thirty-six cents) each, of this additional authorised share capital shall be reserved for the implementation of a stock option plan in favour of certain executives involved in the management of the Company and/or its subsidiaries, the terms and conditions of such stock option plan being freely determined by the Board of Directors.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, es-qualité qu'il agit, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vanderhoven, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, vol. 140S, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 2003.

P. Bettingen.

(071153.3/202/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

CDROHLINGE24 A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 96.477.

Entscheidung des Verwaltungsrats vom 5. November 2003 am Sitz der Gesellschaft auf Initiative von Herrn Bonetsmüller und Herrn Peisch

Anwesende Mitglieder des Verwaltungsrats:

- Alexander Bonetsmüller
- Robert Peisch, vertreten durch Herrn Bonetsmüller
- Carsten Bärenz, entschuldigt

Die Mitglieder des Verwaltungsrates erklären sich unter Verzicht auf alle Formalitäten für ordnungsgemäß geladen, um über die folgende Tagesordnung abzustimmen:

1. Ernennung von Herrn Alexander Bonetsmüller als kaufmännischer Leiter der Gesellschaft.
2. Sonstiges.

Nach Beratung entscheidet der Verwaltungsrat einstimmig wie folgt:

Erster und einziger Beschluss

Herr Alexander Bonetsmüller, Kaufmann, geboren am 3. Februar 1968 in D-52222 Stolberg, wohnhaft in D-52379 Langerwehe, Gut Kammerbusch wird zum technischen Leiter der Gesellschaft für den Bereich Ankauf und Verkauf, im Groß und Einzelhandel von EDV Ausrüstung und Zubehör insbesondere von Speichermedien für Daten aller Art, ernannt, alle Verpflichtungen der Gesellschaft im vorgenannten Bereich bedürfen seiner Unterschrift gemeinsam mit einem weiteren Verwaltungsratsmitglied.

Der Verwaltungsrat

A. Bonetsmüller / R. Peisch

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073342.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

LIGUE H M C FONDATION et A.s.b.l., Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-8301 Capellen, 82, route d'Arlon.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2003**Modification des Statuts*

1) Extraits de loi et des statuts

Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 13. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même, si les statuts ou l'Assemblée Générale l'y autorise, à un tiers. Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Extrait des statuts de la Ligue

Art. 4. (extrait) La Ligue est gérée par un conseil d'administration de 27 membres au maximum, élu par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration comprend d'office les directeurs des différentes structures de la Ligue et un représentant de chaque section régionale.

Le conseil d'administration désigne en son sein un président, un ou plusieurs vice-présidents, un trésorier et un secrétaire. Par décision du conseil d'administration, des experts peuvent être adjoints au conseil.

Le conseil d'administration peut déléguer certains pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs et/ou à des tiers.

2) Proposition de modifications

- Ancien texte, article 4 § 1 des statuts à savoir:

La Ligue est gérée par un conseil d'administration de 27 membres au maximum, élu par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration comprend d'office les directeurs des différentes structures de la Ligue et un représentant de chaque section régionale.

- Nouveau texte, article 4 § 1 des statuts:

La Ligue est gérée par un conseil d'administration de 27 membres au maximum, élus par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration comprend d'office un représentant de chaque section régionale.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071311.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

COIFFURE CATIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 68, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 72.672.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille trois, le douze novembre.

Les associés de la société à responsabilité limitée: COIFFURE CATIA, S.à r.l., L-3985 Sanem, 68, route d'Esch ont tenu l'assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un gérant unique.
2. Pouvoir de signature du gérant unique.
3. Décharge à l'ancienne Gérante Technique.

Première résolution

L'assemblée générale a nommé un gérant unique pour la société COIFFURE CATIA, S.à r.l., Madame Caterina Morasutto, demeurant à L-4985 Sanem, 68, route d'Esch.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a pris la décision que la société est valablement engagée par la signature d'un gérant unique, Madame Caterina Morasutto.

Troisième résolution

Décharge à l'ancienne Gérant Technique, Madame Josianne Schiertz.

Fait à Sanem, date qu'en tête.

C. Morasutto

Gérante unique

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02723. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073306.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**TCL HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. FRIGOSCANDIA HOLDING S.A.).**

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 63.125.

In the year two thousand three, on the fourteenth day of October.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of FRIGOSCANDIA HOLDING S.A., a public limited company, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 63.125), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg in replacement of Maître Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed, on January 15, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 14, 1998 number 347. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the Maître Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on January 8, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 3, 2002 number 685.

The Meeting was opened at 4.00 p.m. with Ms Michèle Kemp, lawyer, residing in Luxembourg, in the Chair, who appointed as secretary Mr Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Cathérine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of the Company's denomination from FRIGOSCANDIA HOLDING S.A. into TCL HOLDINGS S.A.
2. Subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation will shall read as follows: «The Company will assume the name of TCL HOLDINGS S.A.»

3. Miscellaneous.

II. That, pursuant to the attendance list, one (1) shareholder holding one thousand one hundred and ninety (1,190) Ordinary Shares, that is to say 100% of the Ordinary Shares issued and outstanding, is present or represented.

III. That the whole ordinary share capital being present or represented at the present Meeting and the shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That all the Ordinary Shares of the Company are present or represented at the present Meeting, which is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the General Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to amend the Company's denomination from FRIGOSCANDIA HOLDING S.A. into TCL HOLDINGS S.A.

Second resolution

The Meeting decides subsequently to amend Article 1 of the Articles of Incorporation will shall read as follows: «The Company will assume the name of TCL HOLDINGS S.A.»

There being no further business, the Meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mil trois, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRIGOSCANDIA HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 63.125), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute, en date du 15 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 347 du 14 mai 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 685 du 3 mai 2002.

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mlle Michèle Kemp, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, M. Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mlle Cathérine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de FRIGOSCANDIA HOLDINGS S.A. en TCL HOLDINGS S.A.
2. Modification subséquente de l'Article 1^{er} des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: «La Société prend la dénomination de TCL HOLDINGS S.A.»

3. Divers.

II. Qu'il appert de la liste de présence qu'un (1) actionnaire, détenant mille cent quatre-vingt-dix (1.190) Actions Ordinaires, c'est-à-dire 100% du capital émis et en circulation, est présent ou représenté.

III. Que le capital social ordinaire étant entièrement présent ou représenté à la présente Assemblée et l'actionnaire présent ou représenté déclarant qu'il a été dûment informé et eu connaissance de l'ordre du jour avant cette Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que toutes les Actions Ordinaires de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de FRIGOSCANDIA HOLDINGS S.A. en TCL HOLDINGS S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'Article 1^{er} des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: «La Société prend la dénomination de TCL HOLDINGS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire ne souhaitant signer.

Signé: M. Kemp, M. Hoffmann, C. Martougin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, vol. 141S, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

J. Elvinger.

(071457.3/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

**TCL HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc FRIGOSCANDIA S.A.).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 63.125.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(071460.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SERVICE PLUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 89.093.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de la société MEYLAN CONSULTING Ltd de son poste d'administrateur et la nomination de la société PORTAL MANAGEMENT S.A. à ce même poste.

L'assemblée accepte le transfert de 20 (vingt) actions détenues par la société MEYLAN CONSULTING Ltd au profit de la société PORTAL MANAGEMENT S.A.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073164.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FINAMORE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.726.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-5240 Sandweiler, 2 rue Principale,

ici représentée par Monsieur Johan Priem, employé privé, demeurant à L-5240 Sandweiler, 2 rue Principale, agissant en sa qualité d'administrateur délégué.

2.- IMAGINE IT B.V.B.A., une société personnelle à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B-3018 Wijnmaal 31, Sint-Hadrianusstraat,

ici représentée par Monsieur Joost Berghman, indépendant, demeurant à B-3018 Leuven, 31 Sint-Hadrianusstraat, agissant en sa qualité de gérant.

3.- KVDS CONSULT B.V.B.A., une société personnelle à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social 62/D Steenberg, B-3500 Hasselt

ici représentée par Monsieur Koen Van Der Steen, indépendant, demeurant à B-3500 Hasselt, 62/D Steenberg, agissant en sa qualité de gérant.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINAMORE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet la confection et la mise en place de produits pour le secteur des Compagnies d'Assurances.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois cent trente (330) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500,-) qui sera représenté par trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 octobre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en

nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mars à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A., prédésignée, cent dix actions	110
2.- IMAGINE IT B.V.B.A., prédésignée, cent dix actions	110
3.- KVDS CONSULT B.V.B.A., prédésignée, cent dix actions	110

Total: trois cent trente actions

330

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de huit mille deux cent cinquante euros (EUR 8.250,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Johan Priem, employé privé, né à Izegem (B), le 8 septembre 1965, demeurant à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale.

2.- Monsieur Bernard Bosquee, agent d'assurance, né à Bastogne (B), le 26 janvier 1964, demeurant à L-7340 Heisdorf, 24, rue de la Forêt Verte.

3.- Monsieur Van Der Steen Koen, indépendant, né à Anvers (B), le 1^{er} mai 1964, demeurant à B-3500 Hasselt, Steenberg 62/D;

4.- Monsieur Berghman Joost, indépendant, né à Merchtem (B) le 22 juillet 1957, demeurant à B-3018 Leuven, 31 Sint-Hadrianusstraat;

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

PARFININDUS, S.à r.l., ayant son siège à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion des affaires journalières de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand three, on the twenty-fourth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A., a company under Luxembourg law, having its registered office in L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale,

duly represented by Mr Johan Priem, private employee, residing in L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale, acting in his quality of executive director.

2.- IMAGINE IT B.V.B.A., a «société personnelle à responsabilité limitée» under Belgian law, having its registered office in B-3018 Wijgmaal 31, Sint-Hadrianusstraat,

duly represented by Mr Joost Berghman, independent, residing in B-3018 Leuven, 31 Sint-Hadrianusstraat, acting in his quality of manager.

3.- KVDS CONSULT B.V.B.A., a «société personnelle à responsabilité limitée» under Belgian law, having its registered office in 62/D Steenberg, B-3500 Hasselt,

duly represented by Mr Koen Van Der Steen, independent, residing in B-3500 Hasselt, 62/D Steenberg, acting in his quality of manager.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of FINAMORE S.A.

Art. 2. The registered office is in Strassen.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purpose of the company is the preparation and the execution of products for the sector of Insurance Companies.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-three thousand euros (EUR 33,000.-) divided into three hundred and thirty (330) bearer shares of no par value.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at three hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 312,500.-) to be divided into three thousand one hundred and twenty-five (3,125) bearer shares of no par value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on October 24, 2008, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of all two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.'

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Wednesday of the month of March at 11 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A., prenamed, one hundred and ten shares	110
2.- IMAGINE IT B.V.B.A., prenamed, one hundred and ten shares	110
3.- KVDS CONSULT B.V.B.A., prenamed, one hundred and ten shares	110
Total: three hundred and thirty shares	330

The subscribed shares have been paid up in cash to the extent of twenty-five per cent (25%), so that the company has now at its disposal the sum of eight thousand two hundred and fifty euros (EUR 8,250.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four.

The following have been elected as directors:

1.- Mr Johan Priem, employé privé, born in Izegem (B), on September 8, 1965, residing in L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale.

2.- Mr Bernard Bosquee, insurance agent, born in Bastogne (B), on January 26, 1964, residing in L-7340 Heisdorf, 24, rue de la Forêt Verte.

3.- Mr Koen Van Der Steen, independent, born in Anvers (B), on May 1, 1964, residing in B-3500 Hasselt, Steenberg 62/D;

4.- Mr Berghman Joost, independent, born in Merchtem (B) on July 22, 1957, residing in B-3018 Leuven, 31 Sint-Hadrianusstraat;

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor
PARFININDUS, S.à r.l., having its registered office in L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Third resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2005

Fourth resolution

The company's registered office is located at L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Fifth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: J. Priem J. Berghman, K. Van Der Steen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 novembre 2003, vol. 425, fol. 76, case 5. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(073913.3/242/392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

EUROPEAN MOVING BROKERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.157.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073159.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

GENERATION XXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 93.468.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073162.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

BUREAU ETUDE CLIMATISATION TECHNIQUE CHAUFFAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.934.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073165.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ALIMENTA INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.621.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 140 du 25 juin 1979. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 208 du 20 mars 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ALIMENTA INVEST HOLDING, Société Anonyme

Signature

(073263.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ALIMENTA INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.621.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Dikran S. Izmirlian, Raymond Nicolet et Magdi Hakim Boulos El Katcha, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Dara Mistry, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

ALIMENTA INVEST HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073272.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

WINFIELD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 51.752.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01047, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature.

(073289.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

IMI GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 84.160.

—
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations suite à la co-optation en date du 8 octobre 2003 avec effet au 15 octobre 2003 par le Conseil d'Administration de Monsieur Gabriele Dalla Torre au poste de Président du Conseil d'Administration en raison de la démission de Monsieur Carlo Alberto Montagna avec effet au 14 octobre 2003.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02217. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(073280.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ProLogis UK LI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.219.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(073283.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ProLogis UK LXXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.245.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(073300.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

VALTOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.854.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

(073232.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

VALTOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.854.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

(073233.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

VALTOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.854.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003. Signature.
(073235.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

VALTOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.854.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003. Signature.
(073237.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

VALTOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.854.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 octobre 2003

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels au 31 décembre 2002 de la Société que les pertes de la société atteignent 50 % du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour extrait
Pour la société
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073238.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

e-Traction WORLDWIDE, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 95.204.

In the year two thousand and three on the fourteenth of October.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares e-Traction WORLDWIDE, société en commandite par actions (the «Company»), having its registered seat in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company register of Luxembourg under number B 95.204, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 17, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 947 of September 15, 2003.

The meeting is chaired by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The President appointed as Secretary Mrs Elisabeth Reinard, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The meeting elected as Scrutineer Mrs Vanessa Freed, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the three thousand six hundred and two (3,602) shares, consisting of two (2) participating management shares and three thousand six hundred (3,600) ordinary shares representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand one hundred and forty euro (31,140.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand one hundred and fifty-seven euro thirty cent (31,157.30 EUR) to sixty-two thousand two hundred and ninety-seven euro thirty cent (62,297.30 EUR) by the creation and issue of three thousand six hundred (3,600) new ordinary shares with a par value of eight euro sixty-five cent (8.65 EUR) each.

2. Subscription, intervention of the subscribers and paying up of all the new shares by contribution in kind of all the shares of e-Traction EUROPE B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands and of the entire membership interest in e-Traction NORTH AMERICA LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware, United States of America.

3. Amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The meeting decides to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand one hundred and forty euro (31,140.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand one hundred and fifty-seven euro thirty cent (31,157.30 EUR) to sixty-two thousand two hundred and ninety-seven euro thirty cent (62,297.30 EUR) by the creation and issue of three thousand six hundred (3,600) new ordinary shares with a par value of eight euro sixty-five cent (8.65 EUR) each, fully paid up by a contribution in kind of shares of a company having its registered office in a member state of the European Union on the one hand and of a membership interest in a company having its registered office in Delaware, United States of America on the other hand.

Second resolution

The meeting decides to admit the subscription of the new shares by:

1) Mr Peter le Comte, corporate executive, residing in 31, Great Hill Farms Road, Bedford, NY 10506 (U.S.A.), represented by Mr Dirk Leermakers, prenamed, by virtue of a proxy given on October 6, 2003, which proxy is annexed to the present deed, for one thousand eight hundred new ordinary shares 1,800

2) A.J. HEINEN APELDOORN BEHEER B.V., a company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in Koningstraat 16, 7315 HW Apeldoorn (the Netherlands), represented by Mrs Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a proxy given on October 6, 2003, which proxy, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed at the same time, for one thousand eight hundred new ordinary shares 1,800

Total: three thousand six hundred new ordinary shares, 3,600

Intervention of the subscribers - Subscription - Paying up of the shares

The above mentioned subscribers, here represented by the above mentioned proxy holders then intervene.

They have declared to subscribe the three thousand six hundred (3,600) new ordinary shares in the above mentioned proportions and to pay them up entirely by a contribution in kind of:

for A.J. HEINEN APELDOORN BEHEER B.V.:

one hundred and eighty (180) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) of e-Traction EUROPE B.V., a company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in Vlijtseweg 232, 7317 AN Apeldoorn (the Netherlands), registered with the Trade and Company register of the regions De Veluwe en Twente (the Netherlands) under number 08041258 and having a subscribed and entirely paid up capital of eighteen thousand euro (18,000.- EUR), that is 100% (one hundred per cent) of its issued shares. This contribution is being made for a value of one hundred thousand euro (100,000.- EUR), fifteen thousand five hundred and seventy of which (15,570.- EUR) is affected to the share capital of e-Traction WORLDWIDE, the exceeding amount of eighty-four thousand four hundred and thirty euro (84,430.- EUR) to be accounted for as a share premium.

for Mr Peter le Comte:

the one (1) and only share representing the entire membership interest in e-Traction NORTH AMERICA LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle. This contribution is being made for a value of one hundred thousand euro (100,000.- EUR), fifteen thousand five hundred and seventy of which (15,570.-) is affected to the share capital of e-Traction WORLDWIDE, the exceeding amount of eighty-four thousand four hundred and thirty euro (84,430.- EUR) to be accounted for as a share premium.

Proof of the existence and value of the contribution

Proof of the existence of the contribution as well as of the value of the shares has been given to the notary in the form of an auditor's report established by Mr Fons Mangen on October 10, 2003 as well as by two certificates of the contributors certifying the ownership and the free transferability of the shares.

The report concludes as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport de EUR 200.000 qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale assortie de la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie.»

(On the basis of the verifications set forth herein, we do not have any observations as regards the valuation of the contribution of EUR 200,000 which corresponds at least to the number and the nominal value of the shares issued in exchange plus the share premium.)

The certificates of the contributors mention the following:

- that the respective contributor is the legal and beneficial owner of the shares contributed;
- that the shares to be contributed are fully paid up;
- that the respective contributor is solely entitled to the shares to be contributed and possesses the unrestricted power to dispose of these shares;
- that the respective shares are not encumbered with any pledge or usufruct, that there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and that the shares are not subject to any attachment;
- that there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the shares be transferred to him;
- that according to the articles of association of the respective company the shares of which are to be contributed and the laws of, respectively, the Netherlands and Delaware, the shares to be contributed are freely transferable and/or marketable and/or negotiable;
- that on October 6, 2003 the 180 shares in e-Traction EUROPE B.V. and the one share in e-Traction NORTH AMERICA LLC are worth, respectively, at least 100,000.- EUR, this estimation being based on generally accepted accounting principles as well as on an audit report prepared by Mr Fons Mangen;
- that the transfers of shares are duly executed today without any restrictions;
- that any other formalities which would be necessary in order to operate the transfer and to render it effective everywhere and towards the third parties will be done.

Third resolution

In order to render the articles of association conform to the preceding resolutions, the contribution being entirely realized, the shareholders decide to amend article five paragraph one of the articles of association as follows:

Art. 5. paragraph 1. «The subscribed share capital of the Partnership is set at sixty-two thousand two hundred and ninety-seven euro thirty cent (62,297.30 EUR) consisting of two (2) participating management shares of a par value of eight euro sixty-five cent (8.65 EUR) each and of seven thousand two hundred (7,200) ordinary shares with a par value of eight euro sixty-five cent (8.65 EUR) each.»

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg capital company by a contribution in kind of on the one hand all the shares issued by a company assimilated to a capital company, having its registered office in the European Union (the Netherlands), which brings its participation to at least 65% (sixty-five per cent) of the share capital of the latter company and on the other hand the entire membership interest in a Delaware, U.S.A. company, the Company expressly requests the exoneration of the payment of the proportionate contribution right in accordance with article 4.2 of the law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986 for one half of the contribution in kind, i.e. the exoneration is only requested for the contribution in kind of the shares in the DUTCH B.V.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 3,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearers, the present Articles of Association are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite par actions e-Traction WORLDWIDE (la «Société»), ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95.204, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 947 du 15 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par M^e Dirk Leermakers, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le président désigne comme secrétaire M^e Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Vanessa Freed, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le bureau étant constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois mille six cent deux (3.602) actions, constituées de deux (2) parts de gérants et de trois mille six cents (3.600) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trente et un mille cent quarante euros (31.140,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cent cinquante-sept euros trente cents (31.157,30 EUR) à soixante deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros trente cents (62.297,30 EUR), par création et émission de trois mille six cents (3.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de huit euros soixante-cinq cents (8,65 EUR) chacune.

2. Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles actions par un apport en nature consistant en l'ensemble des parts sociales de la société e-Traction EUROPE B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais et de la société e-Traction NORTH AMERICA LLC, une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Delaware, Etats-Unis.

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés, dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de trente et un mille cent quarante euros (31.140,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cent cinquante-sept euros trente cents (31.157,30 EUR) à soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros trente cents (62.297,30 EUR), par création et émission de trois mille six cents (3.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de huit euros soixante-cinq cents (8,65,- EUR) chacune, le tout intégralement libéré, par l'apport réalisé en nature de parts sociales d'une société ayant son siège social établi dans un Etat membre de l'Union Européenne d'une part et d'autre part d'une participation dans une société ayant son siège social aux Etats-Unis.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des actions nouvelles par:

1) Monsieur Peter le Comte, administrateur de sociétés, demeurant à 31, Great Hill Farms Road, Bedford, NY 10506 (U.S.A.), représenté par Maître Dirk Leermakers, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 6 octobre 2003, laquelle procuration est annexée au présent acte, pour mille huit cents actions nouvelles	1.800
2) A.J. HEINEN APELDOORN BEHEER B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Koningstraat 16, 7315 HW Apeldoorn (Pays-Bas), représentée par Maître Elisabeth Reinard, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 6 octobre 2003, laquelle procuration, après avoir été signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, pour mille huit cents actions nouvelles	1.800
Total: trois mille six cents actions nouvelles	3.600

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Interviennent ensuite aux présentes les apporteurs susmentionnés, ici représentés en vertu des procurations dont mention ci-avant;

Lesquels ont déclaré souscrire les trois mille six cents (3.600) actions nouvelles dans les proportions susmentionnées et les libérer intégralement par un apport en nature de:

pour A.J. HEINEN APELDOORN BEHEER B.V.:

cent quatre-vingts (180) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune de la société e-Traction EUROPE B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Vlijtseweg 232, 7317 AN Apeldoorn (Pays-Bas), inscrite au registre de commerce et des sociétés de la région de De Veluwe en Twente (Pays-Bas) sous le numéro 08041258, et ayant un capital souscrit et libéré de dix-huit mille euros (18.000,- EUR), c'est à dire 100% (cent pour cent) de la totalité de ses parts sociales émises. Cet apport est fait pour une valeur de cent mille euros (100.000,- EUR), dont quinze mille cinq cent soixante-dix euros (15.570,- EUR) sont crédités au compte capital de la e-Traction WORLDWIDE et l'excédent de quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente euros (84.430,- EUR) est comptabilisé en tant que prime d'émission;

pour Peter le Comte:

la seule et unique (1) part sociale représentant l'entière participation dans e-Traction NORTH AMERICA LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, ville de Wilmington, County de New Castle. Cet apport est fait pour une valeur de cent mille euros (100.000,- EUR), dont quinze mille cinq cent soixante-dix euros (15.570,- EUR) sont crédités au compte capital de la e-Traction WORLDWIDE et l'excédent de quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente euros (84.430,- EUR) est comptabilisé en tant que prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales à contribuer a été donnée au notaire instrumentant par un rapport de réviseur établi par Monsieur Fons Mangen en date du 10 octobre 2003 et par deux certificats des apporteurs attestant l'appartenance et la libre disponibilité des parts sociales.

Le rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport de EUR 200.000 qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale assortie de la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie».

Les certificats des apporteurs énoncent ce qui suit:

- que l'apporteur respectif est le propriétaire légal ainsi que le bénéficiaire économique des parts sociales apportées;
- que les parts à apporter sont entièrement libérées;
- que l'apporteur respectif est lui seul plein propriétaire des parts et possède les pleins pouvoirs d'en disposer;
- que les parts à apporter ne sont affectées par aucun gage ou usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acheter un tel gage ou usufruit sur les parts et que les parts ne sont pas saisies;
- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs de ces parts à apporter;
- que selon les statuts des deux sociétés respectives dont les parts vont être apportées et selon les lois des Pays-Bas respectivement du Delaware, les parts sont librement cessibles et/ou négociables;
- qu'en date du 14 octobre 2003, les 180 parts dans e-Traction EUROPE B.V. et celles dans e-Traction NORTH AMERICA LLC valent respectivement au moins 100.000,- EUR, cette estimation se fondant sur des principes comptables généraux ainsi que sur le rapport de réviseur préparé par Monsieur Fons Mangen;
- que les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui;
- que toutes autres formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article cinq paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. paragraphe 1^{er}. Le capital social est fixé à soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros trente cents (62.297,30 EUR), représenté par deux (2) parts de gérants d'une valeur nominale de huit virgule soixante-cinq euros (8,65 EUR) chacune et de sept mille deux cent (7.200) actions d'une valeur nominale de huit virgule soixante-cinq euros (8,65 EUR) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte-tenu du fait qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport d'une part de la totalité des parts sociales émises par une société assimilée à une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Pays-Bas), portant par conséquent sa participation à au moins 65% (soixante-cinq pour cent) du capital de cette dernière et d'autre part la totalité des parts sociales dans une société du Delaware, Etats-Unis, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport pour la moitié de l'apport en nature sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, i.e., l'exonération étant requise pour l'apport en nature des parts sociales de la société de droit néerlandais.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française: à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Leermakers, E. Reinard, V. Freed, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, vol. 141S, fol. 3, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

P. Frieders.

(073285.3/212/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

RIVIERA IMMO-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.797.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073167.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MERL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.798.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073170.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ProLogis UK LIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.222.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(073322.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ProLogis UK LIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.227.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(073324.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ProLogis UK LXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.244.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(073327.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ProLogis UK LX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.228.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(073331.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ProLogis UK XXXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.437.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(073333.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ARCHI VAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 91.661.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073198.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ProLogis UK XXXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.438.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(073336.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

PIZZA ARCOBALENO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 63.272.

Monsieur Alberto Rombi adresse la présente à la société ARCOBALENO, S.à r.l. pour l'informer de son intention de démissionner de son poste de gérant technique avec le préavis légal d'un mois, celui-ci débutera donc le 1^{er} avril 2003; il est sous-entendu qu'il maintient son poste de salarié au sein de la société.

Steinfort, le 26 mars 2003.

A. Rombi.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073348.3/1286/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ANCHORAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.913.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073199.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

SILOTEC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.940.

Par la présente, la soussignée D.S. CORPORATION S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société anonyme SILOTEC S.A. fixé à ce jour au 1A, rue du Fort Dumoulin à Luxembourg.

Il résulte des lettres adressées à la société SILOTEC S.A., toutes datées du 5 novembre 2003 que:

- Madame Sylvie Theisen, Luxembourg

- Madame Eliane Irthum, Helmsange

ont démissionné, avec effet immédiat, de leurs mandats d'administrateur de la société SILOTEC S.A.

ACCOFIN, SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Luxembourg, a démissionné, avec effet immédiat, de son mandat de commissaire aux comptes de la société SILOTEC S.A.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

D.S. CORPORATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073861.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.138.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(073308.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

LUNA ROSSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 83.172.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 8 octobre 2003

L'assemblée des actionnaires de la société LUNA ROSSA S.A. (la «Société») décide à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Franco Bruno, employé, demeurant à Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat, et de lui accorder décharge et quitus pour sa gestion passée;
- d'accepter la démission de Monsieur Giuseppe Cerminara, employé, demeurant à Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat, et de lui accorder quitus pour sa gestion passée;
- de nommer Monsieur Rosario Cerminara, retraité, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Franco Bruno, et jusqu'au terme du mandat de ce dernier;
- de nommer Monsieur David Schloupt, employé, demeurant à Nilvange (France), à la fonction d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Giuseppe Cerminara, et jusqu'au terme du mandat de ce dernier;
- d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la Société à David Schloupt, précité, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature jusqu'à concurrence de la somme de 1.500,- EUR pour l'exploitation du débit de boissons alcooliques et non alcooliques, en remplacement de Monsieur Giuseppe Cerminara, et jusqu'au terme du mandat de ce dernier;
- de nommer Monsieur Carmine Napolitano, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société pour un mandat de six années.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02689. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073385.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

SOLLEDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.946.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2003 à 14.30 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073539.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ARLENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.517.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue le 30 octobre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ARLENE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte de EUR 20.662,44;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073389.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

INMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.680.

Statuts coordonnés suite à un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 27 juin 2002, enregistrés le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01334, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

(073403.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

STONEBRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.127.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 16 juin 2003 que:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice clôturant au 31 octobre 2001 sont approuvés.
2. L'assemblée décide d'approuver l'allocation d'un montant de 48.140,- LUF faite à la réserve légale par le conseil d'administration et de reporter le solde d'un montant de 914.649,- LUF.
3. L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 octobre 2001.
4. L'assemblée accepte la démission de CARDINAL TRUSTEES LIMITED et nomme TEMPLE AUDIT S.C., Commissaire aux Comptes pour une période de six ans.
5. L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs pour une période supplémentaire de six ans.

Administrateurs:

Simon W Baker

Dawn E. Shand

Corinne Néré

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073554.3/1349/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

CITRIX SYSTEMS CAPITAL AND FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.543.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

CITRIX SYSTEMS CAPITAL AND FINANCE, S.à r.l.

Signatures

Gérants

(073596.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

CITRIX SYSTEMS CAPITAL AND FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.543.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

CITRIX SYSTEMS CAPITAL AND FINANCE, S.à r.l.

Signatures

Gérants

(073594.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

F.R SUNRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.819.

Statuts coordonnés suite à un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 28 juin 2002, enregistrés le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01332, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

(073404.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

e-ARBED DISTRIBUTION, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.760.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2003

ad1) L'assemblée générale prend acte du départ en retraite de Monsieur Jean-Claude Lecomte et de la démission de Monsieur Romain Henrion, administrateurs.

Après avoir remercié les administrateurs démissionnaires pour les éminents services rendus à la société, elle nomme comme nouvel administrateur Monsieur Nico Reuter, avec adresse professionnelle au 66, route de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée générale décide de reconduire les mandats de Messieurs Nicolas Ueberecken, Georges Kirps, Pierre Reiter, Erlend Witteveen et Gérard Stoll, administrateurs, pour un nouveau terme de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009 statuant sur l'exercice 2008.

Pour extrait conforme

N. Ueberecken

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073660.3/571/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

LOU COLIBRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 42.658.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01660, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(073763.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

LOU COLIBRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 42.658.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01658, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(073764.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

ESSETRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.149.

—
Statuts coordonnés suite à un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 28 juin 2002, enregistrés le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01329, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

(073405.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

CETREL Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.845.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 27 novembre 2002 à 11.30 heures à Münsbach*

Changement du dirigeant agréé:

Le conseil décide de nommer comme Dirigeant agréé (Directeur-délégué) en remplacement de Monsieur Gérard Dardenne, la société MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Claude Weber, avec effet au 1^{er} janvier 2003, en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée.

Cela étant, il est mis fin à la fonction de Directeur-délégué et aux pouvoirs de la gestion journalière y relatifs qui avaient été conférés à Monsieur Gérard Dardenne par décision du conseil d'administration en date du 7 août 2001. A cette occasion, le conseil remercie Monsieur Gérard Dardenne pour l'intérêt qu'il a porté au développement des affaires de la société.

Divers:

Le siège social est transféré au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073983.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

K2 BELLE MARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.247.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2003.

Signatures.

(073992.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

K2 BELLE MARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.247.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2003.

Signatures.

(073990.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

K2 BELLE MARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.247.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2003.

Signatures.

(073988.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

K2 BELLE MARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.247.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(073985.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PRODEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.155.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073781.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PRODEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.155.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073783.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

KELENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.328.

—
Statuts coordonnés suite à un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 25 juin 2002, enregistrés le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01321, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Agent domiciliataire
Signatures

(073406.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ANDELL INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.068.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00324, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG)
Agent domiciliataire
Signatures

(073409.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

GLOBAVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.635.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00325, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour GLOBAVIA S.A.
Société Anonyme
M. Dargaa
Administrateur

(073410.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

GLOBAVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.635.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00326, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour GLOBAVIA S.A.
Société Anonyme
M. Dargaa
Administrateur

(073412.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

AEROSPACE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.268.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00331, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour AEROSPACE SERVICES S.A.

Société Anonyme

M. Dargaa

Administrateur

(073414.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

AEROSPACE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.268.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00333, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour AEROSPACE SERVICES

Société Anonyme

M. Dargaa

Administrateur

(073418.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MORI HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.635.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour MORI HOLDING

Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073424.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

LEPLATEX-VEREIN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.614.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00340, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour LEPLATEX-VEREIN HOLDING

Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073425.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MEDIA TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 43.049.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1993, publié au Mémorial C n° 231 du 19 mai 1993, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 26 mars 1993, publié au Mémorial C n° 312 du 30 juin 1993, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 8 mars 1996, publié au Mémorial C n° 306 du 25 juin 1996, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 31 décembre 1997, publié au Mémorial C n° 306 du 5 mai 1998.

—
Le bilan au 31 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour MEDIA TRUST S.A.

KPMG Experts Comptables, S.à r.l.

Signature

(073231.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MEDIA TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 43.049.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1993, publié au Mémorial C n° 231 du 19 mai 1993, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 26 mars 1993, publié au Mémorial C n° 312 du 30 juin 1993, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 8 mars 1996, publié au Mémorial C n° 306 du 25 juin 1996, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 31 décembre 1997, publié au Mémorial C n° 306 du 5 mai 1998.

—
Le bilan au 31 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour MEDIA TRUST S.A.

KPMG Experts Comptables, S.à r.l.

Signature

(073231.4//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FEDI EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 76.558.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FEDI EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT HOLDING S.A.

G. Diederich / V. Arno'

Administrateurs

(073419.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

RADIANZ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.246.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01462, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073443.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

PIERRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.619.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

PIERRES S.A.

A. Schaus / A. de Bernardi

Administrateurs

(073420.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

PIERRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juillet 2003

Messieurs de Bernardi Angelo, Schaus Adrien et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Della Casa Carlo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Pour extrait sincère et conforme

PIERRES S.A.

A. de Bernardi / A. Schaus

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073416.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

R.V.A. CAPITAL RISQUE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.876.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

R.V.A. CAPITAL RISQUE S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(073421.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**CD-PME, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAPITAL-DEVELOPPEMENT POUR LES PME S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 65.429.

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAPITAL-DEVELOPPEMENT POUR LES PME S.A. en abrégé CD-PME, ayant son siège social à Luxembourg, 7, rue du St-Esprit, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.429, constituée suivant acte notarié en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 612 du 25 août 1998.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Georges Schmit, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Heffingen.

L'Assemblée choisit comme secrétaire Madame Eva Kremer, Conseiller de Direction SNCI, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Messieurs Marc Brandenburger, fondé de pouvoirs, Wintrange et Romain Wehles, Conseiller de Direction, Burglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Renouvellement de la disposition de capital autorisé.
3. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve l'ordre du jour reproduit ci-avant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de renouveler la disposition relative au capital autorisé telle que prévue à l'article 3 des statuts pour une période de cinq ans qui prendra fin le 28 octobre 2008.

Troisième résolution

Après avoir entendu le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée renouvelle l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles contre apports en espèces ou en nature.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent les alinéas 8, 9, 10 et 11 de l'article 3 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société pourra être porté de EUR 2.480.000,- (deux millions quatre cent quatre vingt mille euros) à EUR 4.960.000,- (quatre millions neuf cent soixante mille euros) par la création et l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans se terminant le 28 octobre 2008 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Kremer, M. Brandenburger, R. Wehles et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, vol. 141S, fol. 4, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

F. Baden.

(073479.3/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**CD-PME, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAPITAL-DEVELOPPEMENT POUR LES PME S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.429.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073480.3/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

PETTINAROLI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.370.

—
Le bilan rectificatif au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01227, a été
déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

PETTINAROLI FINANCE S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(073426.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

CAMI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.672.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf.
LSO-AK00342, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour CAMI HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073428.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

I.B.P., INTERNATIONAL BRANDS PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 43.667.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 10 novembre 2003

A compter du 1^{er} novembre 2003, le siège social de la société est au 67, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073871.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

INVESCO VOYAGER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 87.425.

—
Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02345, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(073463.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

INVESTOMEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.235.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

INVESTOMEK S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(073430.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

SUNKID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.920.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SUNKID S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(073432.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

UNITED TILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 66.608.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour la société UNITED TILES S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. de Bernardi / V. Arno

Administrateurs

(073438.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

EB CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 84.455.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société
qui s'est tenue à Luxembourg le 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures*

- L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

- L'assemblée accepte la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. du poste de président du conseil.

- L'assemblée accepte la nomination de M. Jean-Pierre Roman en qualité d'administrateur-délégué.

- L'assemblée accepte le transfert d'une action détenue par la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. au profit de M. Jean-Pierre Roman.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073898.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

INDUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 42.837.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK01202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073476.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

TORO CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.149.

—
L'avis rectificatif concernant le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, réf. LSO-AF01220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073477.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ARLENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.517.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(073500.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

WESTERN WATERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.704.

—
Le bilan rectifié au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02137, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

WESTERN WATERWAYS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(073519.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.910.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

COPARRINAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(073572.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

COMMERCE MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.639.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Signature.

(073529.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MONALISA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 6-8, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 61.693.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(073355.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MONALISA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 6-8, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 61.693.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(073352.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.402.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement le 14 octobre 2003:

- que le siège de la société a été transféré au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

- qu'ont été nommés administrateurs de catégorie A:

* APURANDO S.A., ayant son siège social à Panama, 5, Plaza Bancomer Bldg, 50th Street, P.O. Box 6307, République de Panama,

* GUNSBURY INTERNATIONAL INC., ayant son siège social à Panama, 5, Plaza Bancomer Bldg, 50th Street, P.O. Box 6307, République de Panama,

en remplacement de Madame Lorenza Semeraro et de Messieurs Giovanni Semeraro et Luigi Zavaglio, administrateurs démissionnaires de catégorie A,

- qu'a été nommée administrateur de catégorie B:

* STARDUST VENTURES S.A., ayant son siège social à Panama, 5, Plaza Bancomer Bldg, 50th Street, P.O. Box 6307, République de Panama

en remplacement de Messieurs John Seil et Pierre Lentz, administrateurs démissionnaires de catégorie B

- que décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

- que les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de la société.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073930.3/534/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

EXTRAMAR SOCIETE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.296.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Signature.

(073531.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MIRINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.811.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Signature.

(073532.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

LUXSCAN FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 66.212.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Signature.

(073533.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

N.K.S. FORTUNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.357.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

N.K.S. FORTUNE S.A.

Signatures

Administrateurs

(073574.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

TRACOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.
R. C. Luxembourg B 14.875.

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRACOL S.A. (ci-après la «Société») avec siège social à L-2177 Luxembourg, 10, rue Nicolas Majerus, constituée par acte du notaire Maître Joseph Kerschen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 85 du 16 avril 1977, modifiée en dernier lieu le 17 décembre 2001 par acte sous seing privé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 695 du 06 mai 2002. La Société est immatriculée au R. C. S. de Luxembourg sous la section B et le numéro 14.875.

Bureau

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Marco Sgreccia, administrateur de la Société, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabio Marochi, administrateur de la Société, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le président expose ensuite et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les quatre cents (400) actions de capital, constituant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, ainsi que celles des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société et modification de l'article 2.
2. Changement de la durée de la Société et modification de l'article 3.
3. Suppression de l'article 17 et renumérotation des articles suivants.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de la commune de Luxembourg à la commune de Sandweiler.

De ce fait l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Sandweiler.

Par simple décision du conseil d'administration la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

A l'intérieur de la commune de Sandweiler, le siège pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

Deuxième résolution

La durée de la société est illimitée.

De ce fait l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.»

Troisième résolution

L'article 17 est supprimé. La numérotation des articles qui suivent est modifiée en conséquence.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 17 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Sgreccia, F. Marochi, P. Berna, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, vol. 141S, fol. 19, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(073716.3/230/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

TRACOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R. C. Luxembourg B 14.875.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1486 du 10 novembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(073719.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.256.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateurs

(073575.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

HDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.398.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

HDC S.A.

Signatures

Administrateurs

(073576.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

HIGH TOWERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.168.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

HIGH TOWERS HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(073578.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

AP PELHAM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(073846.3//220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

LOUIS KIEFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, 21, rue de la Continentale.
R. C. Luxembourg B 63.788.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(073598.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FINAUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.352.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FINAUTO, S.à r.l.

M. Frias

Gérant

(073581.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.078.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

OREST INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(073585.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

KOPLAST A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.702.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

KOPLAST A.G.

Signatures

Administrateurs

(073587.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

BARTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 37.296.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

BARTOLUX S.A.

Signatures

Administrateurs

(073590.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.
